



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 octobre 2017  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-douzième session**

Point 72 c) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'homme :  
situations relatives aux droits de l'homme  
et rapports des rapporteurs  
et représentants spéciaux**

## **Situation relative aux droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine)**

### **Note du Secrétariat**

Le Secrétaire général a l'honneur d'informer les membres de l'Assemblée générale que le rapport sur la situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol temporairement occupées, établi en application de la résolution 71/205 de l'Assemblée générale, est disponible sur le site web du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, à l'adresse suivante : [www.ohchr.org/Documents/Countries/UA/Crimea2014\\_2017\\_EN.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Countries/UA/Crimea2014_2017_EN.pdf).

